



LA SECURITE DES PERSONNELS... REMISE EN QUESTION

Dans un clip paru, il y a peu sur **YouTube**, on peut y voir une personne détenue, avec ses camarades, devant la porte d'entrée du Centre Pénitentiaire de Meaux. La scène est filmée, et on peut même identifier clairement des personnels pénitentiaires circulant sur le domaine pénitentiaire à leur insu.

Le Syndicat FO Justice, constate qu'un nouveau palier est franchi en matière de sécurité. On demande aux surveillants, de ne pas quitter l'établissement à chaque fin de service en uniforme, pour ne pas être une cible pour autrui. Dans le même élan, ils sont cueillis sur le domaine pénitentiaire, par des individus qui viennent défier et « rire au nez » de l'établissement et de la loi, en ayant ce type de comportement.

S'il est normal que chaque agent puisse faire un écrit professionnel, pour porter plainte et dénoncer une atteinte au droit à l'image, il est aussi important de faire remarquer que l'administration centrale, doit aussi déposer plainte, pour faire respecter l'interdiction de filmer notre établissement et protéger son personnel en tenue.

Le Syndicat FO Justice a saisi la Direction de l'établissement, qui précise que le nécessaire a été fait, auprès de qui de droit, pour la mise en sécurité des personnels. Nous restons attentifs sur ce dossier !

Le Bureau local FO Justice
Le 07 juin 2024

